

DES INITIATIVES POUR LE MICROCRÉDIT

Les banques généralisent les initiatives qu'elles ont prises pour le microcrédit personnel et professionnel. Elles se rapprochent des structures d'accompagnement afin de favoriser la pérennité des projets.

GÉRER LE RISQUE

Afin de prévenir le risque systémique, la réduction de la taille des établissements, le fameux "too big to fail", est à nouveau posée, notamment aux Etats Unis. Or la crise et le risque systémique qui en a découlé, ont d'abord pour origine le dysfonctionnement des marchés. D'ailleurs de grandes institutions ont très bien résisté à la crise alors que de petites institutions ont engendré un risque systémique...

La taille n'est donc pas un critère de risque et la création d'une catégorie spécifique dites "institutions systémiques" n'apporterait pas de solution crédible, voire serait contre-productive.

Pour la FBF, la prévention du risque systémique passe par la réforme du fonctionnement de certains marchés, la mise en place d'une supervision efficace de tous les acteurs exerçant une activité bancaire ou de marché, et l'organisation de la liquidation ordonnée des établissements financiers insolubles pour pouvoir intervenir rapidement. En cas de difficultés majeures, il appartiendrait alors au superviseur du pays d'origine de prendre le contrôle du groupe en liaison avec sa banque centrale.

Une initiative collective pour généraliser le microcrédit personnel accompagné

Fin janvier 2010, la FBF a annoncé l'initiative collective des banques françaises pour généraliser le microcrédit personnel accompagné. C'est un dossier que les banques préparent depuis plusieurs mois. Ces crédits de petits montants visent à financer des projets personnels contribuant à l'insertion sociale des bénéficiaires, ou permettant l'accès ou le maintien dans l'emploi. Par exemple : une formation, un déménagement pour aller travailler dans une autre région, un véhicule... Il s'agit de lever des facteurs de blocage pour des personnes fragilisées qui n'ont pas accès aux financements classiques.

■ Un accompagnement indispensable

Comme l'ont montré les premières expériences menées par les banques, l'accompagnement est la clé du succès pour un microcrédit. Les emprunteurs doivent bénéficier d'un accompagnement

social au moment du montage et pendant toute la durée du crédit. Ce processus permettra aux banques d'octroyer des crédits en basant l'analyse sur l'ensemble du budget de la famille et pas seulement sur son endettement. "Elles fonderont leur décision d'octroi de crédit sur ce que le crédit permettra de faire, et non seulement sur la situation actuelle de l'emprunteur", a ainsi souligné Georges Pauget, président de la Commission Banque de détail à la FBF. La décision finale d'octroyer le crédit est prise par la banque mais toujours sur proposition du réseau social qui monte le dossier et le présente à la banque.

■ Une démarche au cas par cas

Les banques se sont engagées à ce que d'ici juin 2010 le dispositif soit étendu à l'ensemble du territoire français. L'objectif est

... / ...

3 questions à
Ariane Obolensky,
Directrice générale de la FBF

page 3

qu'au moins un groupe bancaire dans chaque département soit en mesure de proposer une offre de microcrédit accompagné, en liaison avec une structure d'accompagnement (association ou secteur public). 7 000 dossiers devraient pouvoir être traités en 2010. C'est une démarche au cas par cas, en fonction de chaque projet. L'enjeu est de permettre à un maximum d'acteurs sociaux de monter des projets.

Cette initiative des banques s'inscrit dans le prolongement du programme pédagogique de la FBF Les Clés de la Banque. Un site "Acteurs sociaux" a été ouvert en 2009 sur le portail www.lesclesdelabanque.com pour leur apporter des informations sur la réglementation et les pratiques bancaires utiles dans leurs activités quotidiennes ainsi que des outils pour le suivi des familles.

Le microcrédit accompagné en pratique

- Un montant jusqu'à 3000 €
- Une durée pouvant aller jusqu'à 36 mois
- Des taux d'intérêt modérés
- Des frais de dossiers pris en charge par la banque
- Un accompagnement social obligatoire
- Des aménagements possibles si l'emprunteur de bonne foi n'arrive pas à rembourser

Un partenariat pour le microcrédit professionnel

Le microcrédit peut également favoriser la création d'entreprises par les demandeurs d'emploi. Dans cette optique, Baudouin Prot, président de la FBF et Christian Sautter, président de France Active¹, ont signé début février une convention de partenariat. Celui-ci permettra de contribuer plus efficacement à la croissance et la viabilité des entreprises solidaires et des TPE créées par des personnes en difficulté.

■ Soutenir la création d'entreprises pour les demandeurs d'emploi

L'enjeu est fort : 40 % des créateurs d'entreprises étaient des chômeurs en 2008, et même 50 % en janvier 2009 selon Laurent Wauquiez, Secrétaire d'État chargé de l'Emploi. Et 2009 est une année record, avec 580 000 créations d'entreprises selon l'INSEE, dont 320 000 auto-entrepreneurs. La pérennité de ces projets repose sur deux éléments clés. Premièrement, l'accompagnement de l'entrepreneur dans le montage de son projet qui permet de valider le modèle économique. Deuxièmement, l'accès à des financements adaptés et la construction d'une relation de confiance entre le porteur de projet et son banquier. En effet, une entreprise nouvellement créée sur deux seulement en moyenne passe le cap des 5 ans, alors que ce ratio monte à 80 % avec un accompagnement de qualité, selon France Active.

En garantissant les remboursements de ses crédits professionnels, et donc en partageant les risques, non seulement l'accompagnateur crédibilise le projet, mais il sécurise le créateur et lui facilite l'accès au crédit bancaire.

■ Trois axes d'action

La convention comprend trois axes d'action :

- L'information des porteurs de projets, avec le site de la FBF www.lesclesdelabanque.com destiné aux commerçants, artisans, professionnels libéraux et créateurs d'entreprise, et le lancement d'une nouvelle collection de guides Les Clés de la Banque Pro intitulée "Comment Faire ?". Co-rédigé avec France Active et spécifiquement adapté aux nouveaux entrepreneurs, les guides expliquent concrètement comment réaliser un projet. Le premier numéro s'intitule "Je voudrais m'acheter un véhicule".
 - Le rapprochement opérationnel des deux réseaux sur le terrain, en commençant par l'expérimentation d'un partenariat étroit sur des territoires pilotes, comme les Yvelines, Lille métropole, la Picardie...
 - La formation, et notamment le renforcement des compétences des chargés de mission du réseau France Active en matière d'intermédiation bancaire.
- Les 107 comités départementaux ou régionaux des banques de la FBF seront les interlocuteurs naturels des 38 Fonds territoriaux de France Active pour organiser les travaux. ■

1. France Active est un réseau de proximité qui vise à créer ou consolider des emplois en priorité pour ceux qui en sont dépourvus.

3 QUESTIONS À ARIANE OBOLENSKY

Directrice générale de la Fédération Bancaire Française

Fonds propres et liquidité : maintenir la capacité de financement de l'économie par les banques

1. Quelles sont les conditions de succès de la réforme de Bâle ?

Le comité de Bâle a fait des propositions fin 2009 pour améliorer le ratio solvabilité et créer un ratio de liquidité, suite aux décisions du G 20. La réforme du système financier international doit avoir un double objectif : améliorer la stabilité financière et maintenir la capacité des banques à financer l'économie dans de bonnes conditions. Nous serons très vigilants sur ces points. C'est d'autant plus important pour l'Europe où l'économie est davantage financée par le crédit qu'aux Etats-Unis. C'est aussi primordial pour soutenir la reprise. Enfin, pour être efficace, la réforme doit être menée dans le cadre d'une coopération internationale et appliquée partout afin d'assurer une saine concurrence entre les acteurs bancaires et non bancaires, et entre les places financières. Aujourd'hui, les Etats-Unis n'appliquent pas encore Bâle II, c'est un enjeu majeur.

2. Quelle est la position des banques françaises sur les fonds propres ?

Nous sommes favorables à une révision du dispositif de Bâle là

où c'est nécessaire. Une étude d'impact est lancée pour le 1er semestre afin de calibrer les niveaux minima de capital que les banques devront détenir. C'est une phase cruciale, car il faut impérativement une évaluation de qualité. L'impact doit être évalué sur l'offre globale de crédit, sur les différentes activités, mais aussi sur les conséquences en besoins de fonds propres des banques et la capacité des marchés à fournir du capital.

Nous sommes également favorables à une définition homogène des fonds propres, même si l'impact des mesures proposées pour la définition du tier one ne pourra être précisé qu'à la suite d'une analyse détaillée par chaque banque.

En revanche, nous considérons toujours que le ratio de levier est inadapté. Il doit simplement jouer un rôle d'indicateur pour déclencher une action du superviseur dans le cadre du Pilier II de Bâle, et être calculé selon des règles comptables qui doivent être harmonisées au niveau mondial.

S'il devient une contrainte dans le cadre du Pilier I, ce ratio représentera un handicap pour le

financement de l'économie dans son ensemble et en particulier sur les PME.

3. Etes-vous favorable au ratio de liquidité ?

Nous sommes favorables au principe d'un ratio de liquidité international harmonisé, mais celui qui est proposé par le Comité de Bâle doit évoluer. En effet, le cadre proposé est très restrictif et pèserait lourdement sur la capacité des banques à financer l'économie.

La crise a été d'abord une crise de liquidité. Il est donc important de développer un cadre international solide de régulation de la liquidité. Nous souhaitons en outre que les méthodes avancées (comme celles mises en place en France à l'initiative de la Commission bancaire) soient reconnues au plan international.

Ratio de liquidité : telle quelle, la proposition de Bâle est inapplicable

En revanche, telle quelle, la proposition de Bâle est inapplicable, notamment le ratio de financement stable à un an. La définition des actifs liquides est très étroite

puisqu'il est demandé aux banques de raisonner hors intervention de la BCE. Les hypothèses de stress sont ainsi excessives.

De plus, les actifs émis par le secteur financier seraient pénalisés par rapport aux actifs émis par des sociétés non financières. Il faut donc modifier les propositions de Bâle. Sinon, l'activité d'intermédiation s'en trouverait profondément entravée. ■

TPE/PME : délais de réponses et accès au crédit de trésorerie améliorés

90 % des PME se disent "satisfaites" des relations qu'elles entretiennent avec leurs banques, selon l'Observatoire KPMG et CGPME de janvier 2010. Ce chiffre démontre l'implication et la volonté des banques d'accompagner leurs clients dans cette période difficile.

Ainsi Baudouin Prot, président de la FBF, a annoncé fin janvier 2010 que les banques françaises allaient d'une part clarifier le processus de décision d'octroi de crédit et mieux informer les chefs d'entreprises sur le délai de réponse, d'autre part contribuer à l'amélioration du financement à court terme des TPE. Ce sont deux demandes fortes relevées lors du "Tour de France" des dirigeants des principales banques, qui leur ont permis de dialoguer avec 1 200 chefs d'entreprises.

Pour rendre plus transparent le traitement de la demande de crédit, chaque banque va :

- informer tout client TPE ou PME du délai pour répondre à une demande de crédit ;
- donner clairement les éléments précis permettant de constituer le dossier et la date qui constitue le point de départ du délai nécessaire à leur prise de décision ;
- avertir ses clients dès qu'un évènement imprévu l'empêcherait de respecter le délai initialement prévu.

En ce qui concerne les facilités de caisse, chaque banque va annoncer une enveloppe pour les TPE et elle précisera le délai de réponse nécessaire à ceux qui demanderont un tel crédit.

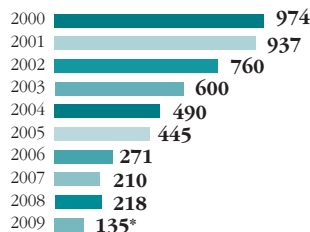
Les banques mobiliseront leurs réseaux afin qu'ils puissent appliquer ces mesures sur le terrain à partir du 15 avril. ■

Hold-up : - 38 % d'agressions dans les agences en 2009

Le nombre d'agressions dans les agences bancaires continue à baisser en France. On compte ainsi 135* vols à main armée en 2009, contre 218 en 2008. Cette diminution s'explique à la fois :

- par les mesures préventives que prennent les banques, qui maintiennent un degré élevé de vigilance pour l'application des procédures de sécurité concernant leurs clients, leurs collaborateurs et leurs sites ;
- par les résultats positifs enregistrés par les actions répressives des services de police et des unités de gendarmerie. ■

Evolution du nombre d'agressions à main armée entre 2000 et 2009



Source : Fédération Bancaire Française

* Le chiffre de la dernière année n'est pas encore définitif. Il est susceptible d'être corrigé du fait des délais de consolidation des données.

Le chiffre du mois

75 000

C'est le nombre d'offres d'Eco-prêts à taux zéro que les banques françaises ont distribué à leurs clients depuis l'entrée en vigueur du dispositif le 1er avril 2009. Le montant moyen d'un éco-prêt est d'environ 17 000 euros.

Source : Nombre déclaré par les établissements de crédit à la SGFGAS

“ Ils ont dit „

Pierre Bocquet, directeur du département Banque de détail et Banque à distance, FBF

"La France est l'un des meilleurs élèves en matière d'accès aux comptes de dépôt : le taux de bancarisation, qui atteint près de 99 % pour l'ensemble de la population, est l'un des plus élevés au monde. A titre de comparaison, selon des estimations, 11 % des ménages n'ont pas de compte au Royaume-Uni".

Les Echos, 9 février 2010

La médiation bancaire mieux connue

Le Comité de la médiation bancaire a publié son bilan 2008, première année de médiation élargie, et note que « les résultats obtenus s'avèrent largement positifs ». Le taux d'éligibilité des demandes a progressé : 1/3 des dossiers ont bénéficié d'un avis de médiateur. ■

Publication mensuelle de la Fédération Bancaire Française, Direction de l'Information et des Relations extérieures

18, rue La Fayette, 75440 Paris cedex 09
tél. 01 48 00 50 09 - fax : 01 48 00 50 10 - www.fbf.fr
Membre de l'UJF - Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2010, ISSN 0224-9375

Directeur de publication : Ariane Obolensky
Directeur délégué de publication : Valérie Ohannessian
Rédacteur en chef : Colette Cova
Rédaction : Léniaig Kerjean
Maquette : Michelyne Didin, Olivier Lhomme